

Des ressources pour le BTS ESF...

BC5 - PARTICIPER À LA DYNAMIQUE INSTITUTIONNELLE ET PARTENARIALE

LA POLITIQUE DE LA FAMILLE

Date de publication : Juillet 2023

Rédacteur : Thierry BOUFFECHOUX, enseignant de STMS de l'académie de Normandie

Ce dossier documentaire et pédagogique vise à accompagner les enseignants de STMS dans la préparation de leurs enseignements en BTS ESF. Il ne vise pas à être exhaustif concernant le bloc de compétences 5 mais à proposer un certain nombre de ressources variées, utiles.



Article en ligne



Site



Rapport



Vidéo



Brochure

SOMMAIRE

LA POLITIQUE DE LA FAMILLE

Chronologie, acteurs	p.3
Les droits de l'enfant et la filiation	p.4
L'autorité parentale	p.5
La politique départementale en faveur de la famille	p.6
La protection de l'enfance	p.6
L'aide à la parentalité	p.8
Les prestations familiales	p.8

LA POLITIQUE DE LA FAMILLE



RAUSCHER Dominique. [La diversité des modèles familiaux](#). Dossier du RNRSMS, 2023.

Extrait de la présentation : « *Le paysage familial français a beaucoup évolué et ces dernières années ont vu notamment l'émergence et la reconnaissance des familles de personnes de même sexe qui marque une évolution majeure. Le modèle traditionnel certes encore dominant a laissé place à plusieurs configurations familiales : familles monoparentales, familles recomposées, familles homoparentales. Ces configurations multiples ne sont pas sans interroger ce qui fonde la famille aujourd'hui, la place de l'enfant, l'expression de la parentalité mais aussi l'adaptation des politiques sociales qui accompagnent ces évolutions.* »

3

CHRONOLOGIE, ACTEURS



CAF. [Revue des politiques sociales et familiales](#).

Note de lecture : En accès gratuit, cette revue publie des travaux de recherche originaux dans le champ des politiques sociales et familiales (dispositifs d'action publique, prestations, offres de service, acteurs de ces politiques, publics visés, etc.) ainsi que sur les évolutions touchant à la famille, l'enfance, la jeunesse et la parentalité.

Extrait de la présentation : « *La RPSF (Revue des politiques sociales et familiales) est composée de différentes parties :*

- les « Articles scientifiques » [...]. Il s'agit de contributions originales fondées sur un matériau empirique ; les articles de « Synthèses et perspectives » [...] proposent des analyses problématisées de littérature grise ou de synthèses de recherche ;
- les articles d'« Études » [...], plus courts que les articles scientifiques, présentent des premiers résultats d'enquêtes quantitatives (statistiques descriptives notamment) ou qualitatives (enquêtes exploratoires, études, recherches en cours) en les situant dans leur champ de recherche ;
- les articles de « Méthodes » [...] discutent les outils de récolte de données dans le champ couvert par la RPSF (apports et limites de ces méthodes, discussion d'indicateurs, etc.) ;
- les « Comptes rendus » sont des présentations d'ouvrages [...] et de colloques [...] problématisées en rapport avec les domaines d'intérêt de la revue. Les comptes rendus ne peuvent être effectués par les auteurs des ouvrages ou les organisateurs des colloques recensés. [...] ».



CAF. [L'e-ssentiel](#).

Présentation du site : « *Cette publication valorise les principales données et les travaux d'études de la branche Famille de la Sécurité sociale. L'abonnement est gratuit avec une diffusion uniquement électronique. L'e-ssentielle se décline en trois collections : Etudes et Recherches, Evaluation et Statistiques.* »



Vie publique. [La politique de la famille depuis 1932 : chronologie](#). 14 juin 2021.

Note de lecture : À titre de repères, la chronologie de la politique familiale depuis 1932 (Loi Landry du 11 mars 1932 relative aux sursalaires familiaux) à 2021 (ordonnance du 19 mai 2021 relative aux services aux familles).



Vie publique. [La politique de la famille](#). 22 juin 2021.

Note de lecture : Un dossier en ligne très complet comportant des articles utiles aux enseignant.es et aux étudiant.es : « Etat, Sécurité sociale, UNAF : les acteurs de la politique familiale », « L'accompagnement des nouvelles parentalités », « Les instruments de la politique familiale ».

Extrait de la présentation : « Alors que la question démographique était absente des préoccupations de la plupart des pays européens, la France s'est distinguée, dans la première moitié du XXe siècle, en mettant en place une politique volontariste à l'égard des familles. Dans les années 1930, une véritable politique de la famille a été mise en œuvre avec trois objectifs principaux : favoriser le renouvellement des générations, assurer l'équité entre les familles et les personnes sans enfants mais aussi perpétuer un modèle familial fondé sur le mariage.

Aujourd'hui, l'État, qui est devenu un arbitre accompagnant les évolutions de l'institution familiale, doit répondre à de nouveaux défis démographiques et à une nouvelle définition de la conjugalité et de la parentalité qui modifie le modèle familial français. À cet égard d'ailleurs, le [projet de loi relatif à la bioéthique](#) en débat au Parlement prévoit notamment d'élargir la procréation médicalement assistée (PMA) aux couples de femmes et aux femmes seules. »



LETABLIER Marie-Thérèse. [4. Les politiques familiales : genèse, acteurs et instruments](#). In *Politiques sociales : l'état des savoirs*, La Découverte, collection Recherches, 2022, pp. 59-78.

Note de lecture : 19 pages denses et actualisées. Une partie historique permet de saisir comment s'est « construite, institutionnalisée, puis réformée » cette politique, parallèlement aux mutations des modes de vie familiale et des relations au sein des familles. Une partie est consacrée aux acteurs qui ont permis cette évolution. Enfin l'article étudie les dynamiques des financements, les modes de gouvernance qui se situent entre État central et instances locales et les instruments de cette politique qui sont de plus en plus diversifiés et sélectifs. Cette étude permet un recul nécessaire à utiliser par exemple en bilan de la séquence concernée.

Extrait de l'introduction : « La France est l'un des pays en Europe qui ont le plus tôt et le plus explicitement fait de la famille une affaire d'État. Enjeu politique fort depuis plus d'un siècle, elle constitue un champ d'intervention publique autonome, disposant d'un budget finançant des prestations, monétaires ou sous forme de services. La politique familiale française figure parmi les plus anciennes, les plus explicites et les plus généreuses d'Europe. L'intervention de l'État dans ce domaine jouit d'une forte légitimité. »

LES DROITS DE L'ENFANT ET LA FILIATION



Défenseur des droits. [Défense et promotion des droits de l'enfant](#)

Note de lecture : Une page claire et riche d'enseignements sur les droits de l'enfant agrémentée d'une chronologie des grandes dates des droits de l'enfant et d'une brève vidéo YouTube de 1'25 intitulée « Droits devant - Défense et promotion des droits de l'enfant » (novembre 2019).

A compléter sur le site de l'UNICEF d'une [version destinée aux enfants de la Convention relative aux droits de l'enfant](#).

Extrait de l'article en ligne : « Les droits des enfants sont reconnus par la loi, et sont inscrits dans la [Convention internationale des Droits de l'Enfant \(CIDE\)](#). En France, le Défenseur des droits est l'organisation désignée pour veiller au respect de ces droits. Reconnu par le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, il s'assure du respect de « l'intérêt supérieur de l'enfant », c'est-à-dire que l'intérêt de l'enfant soit considéré comme primordial et prioritaire sur tout autre. »



Le Monde. [Droit des enfants - Analyser la société à travers le prisme des droits de l'enfant.](#)

Note de lecture : Jean-Pierre Rosenczveig, président du Tribunal pour enfants de Bobigny jusqu'en 2014, est une des voix très écoutées en ce qui concerne l'enfance, la protection de l'enfance et les droits de l'enfant. Son blog hébergé par le journal Le Monde s'intitule « Droits des enfants, analyser la société à travers le prisme des droits de l'enfant ». Il publie très régulièrement des articles et des analyses liées à l'actualité. Par exemple : [Droits des enfants en France : vu de l'ONU, ce n'est toujours pas ça ! 856](#) où l'auteur revient sur les [Observations et Recommandations](#) adressées à la France le 2 juin 2023 par Le Comité des droits de l'enfant sur son application de la Convention internationale de l'enfant, après l'examen du 6^{ème} rapport, depuis 1989.



Service-Public.fr. [Naissance et filiation.](#)

Extrait de l'introduction : « À la naissance d'un enfant, les parents doivent effectuer certaines formalités. Par la suite, il est encore possible d'établir ou de contester une filiation en faisant appel à un notaire ou en saisissant le juge. »

A compléter par la page du Conseil Départemental d'Accès aux droits des Landes (CDAD) qui consacre, dans sa rubrique « Relations juridiques Parents-enfants », une page intitulée « [La filiation](#) » à travers trois thèmes : La définition, Comment établir un lien de filiation ?, Comment contester un lien de filiation ? Du droit, simple, clair et transférable aux problématiques des droits de l'enfant.

L'AUTORITÉ PARENTALE



Service public.fr. [Autorité parentale.](#)

Introduction du dossier : « Ce dossier expose l'ensemble des droits et des devoirs que les parents ont à l'égard de leur enfant mineur. Ceux-ci correspondent à l'autorité parentale. »

Au sommaire de ce dossier : exercice, délégation, tutelle, retrait, émancipation.

Extrait de la rubrique « Exercice » : « L'autorité parentale correspond à l'ensemble des droits et des devoirs que les parents ont vis-à-vis de leur enfant mineur. Ces droits et devoirs se traduisent de différentes manières : veiller sur l'enfant, sa santé, son éducation, son patrimoine... Selon les cas, l'autorité parentale peut être exercée conjointement par les 2 parents ou par un seul parent. »



Ministère de la Justice. [Autorité parentale.](#) 23 août 2022.

Note de lecture : Très proche de la référence précédente, un contenu presque similaire sur le site du ministère de la justice, enrichi de la rubrique « Voir aussi » avec les onglets suivants :

- Autorisation de sortie du territoire (AST)
- Naissance et filiation
- Adoption
- Placement d'un enfant
- Séparation des parents

LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN FAVEUR DE LA FAMILLE



Département du Pas-de-Calais. [La politique départementale en faveur de l'enfance et de la famille.](#)

Note de lecture : Une entrée en matière territoriale sur la politique de protection médico-sociale de la famille. Cet article recense et présente les différentes instances dont le département pilote l'action : ASE, PMI.

Un lien vers d'autres articles est proposé : les aides et les accompagnements en faveur des familles et des enfants ; lieux d'accueil, financements et contrôle des établissements et services concourant à la protection de l'enfance ; Adoptabilité et adoption ainsi que le cadre réglementaire.



DREES. [Protection maternelle et infantile.](#)

Note de lecture : Outre la présentation de la PMI, ce dossier présente les données en Open data de l'offre d'accueil du jeune enfant, les données brutes et redressées des personnels et des activités de la PMI. En somme au-delà de l'institution, un moyen de travailler avec les étudiant.es sur l'exploitation de données et sur la réalisation de graphiques à partir de données. A signaler le lien vers les publications d' « Etudes et résultats » consacrées au thème.

Extrait de la présentation : « *Le service de protection maternelle et infantile (PMI) est un service départemental, placé sous l'autorité du président du conseil départemental et chargé d'assurer la protection sanitaire de la mère et de l'enfant. La DREES étudie la PMI grâce à l'enquête annuelle Aide sociale des départements et diffuse chaque année de nombreuses données sur ce thème (...)* ».

LA PROTECTION DE L'ENFANCE



France 24. [Protection de l'enfance : un système défaillant en France ?](#) YouTube, 19 mars 2021, 12'38.

Note de visionnage : Les sources journalistiques sont nombreuses sur les débats qui agitent l'ASE : manquements, maltraitance, personnels non formés, failles d'accueil débordées, fratries séparées, foyers de l'enfance insalubres... Cette vidéo de France 24 résume et présente les enjeux et les éléments en cause. Cette vidéo peut introduire une discussion ou un débat régulé avec les étudiant.es.

Présentation : « *Second budget social après l'éducation, l'Aide sociale à l'enfance (ASE) brasse chaque année plusieurs milliards d'euros. Et pourtant, ces jeunes fragiles subissent souvent une double peine : l'explosion de la cellule familiale d'abord, puis un parcours chaotique, traumatisant et trop longtemps*

occulté. Quel que soit le parcours de ces enfants, l'expérience du placement n'est jamais anodine et elle ne peut qu'influencer la suite de leurs vies. Lyes Louffok, ancien enfant placé devenu auteur et activiste nous en dit plus sur l'étendue des défaillances de l'ASE. »



Vie publique. [Loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants](#). 8 février 2022.

Note de lecture : L'essentiel de la loi Taquet du 7 février 2022 relative à la protection de l'enfance.

Extrait de la présentation : « *La loi entend améliorer la situation des enfants protégés par l'aide sociale à l'enfance (ASE) : interdiction des placements à l'hôtel, fin des sorties "sèches" à la majorité, meilleure protection contre les violences. Elle modernise aussi le métier des assistants familiaux et la gouvernance nationale de la protection de l'enfance.* »



Legifrance. [Loi n°2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants - Exposé des motifs](#).

Note de lecture : L'exposé des motifs d'une loi constitue pour les étudiant.es une approche facilitée d'une loi (issue d'un projet ou d'une proposition de loi) ou d'un acte réglementaire. Ainsi il est possible de comprendre les raisons et les motifs pour lesquels la loi a été proposée et quels éléments de cette nouvelle loi modifient le droit existant.

Extrait : « *Les mesures qu'il porte visent à assurer un socle commun de droits pour tous les enfants, à soutenir les professionnels, et à construire une nouvelle étape dans la politique publique de la protection de l'enfance en veillant au partage des compétences consacré par les lois de décentralisation, pour :*

- mieux protéger les enfants contre les violences ;
- améliorer le quotidien des enfants protégés, que ce soit en termes d'accueil ou d'accompagnement ;
- améliorer les garanties procédurales au bénéfice des enfants ;
- mieux piloter la politique de prévention et de protection de l'enfance. »



Département d'Ille-et-Vilaine [Cadre de référence de l'action sociale de proximité d'Ille-et-Vilaine 2018-2023](#). Juin 2017, 40 p.

Note de lecture : Ce document vise à apporter un cadre général à l'intervention sociale de proximité, selon le Département d'Ille-et-Vilaine.

A compléter par cet article synthétique [L'égalité des chances dès la naissance](#) relatif à l'Accueil des jeunes enfants, la protection maternelle et infantile, la promotion de la santé, l'adoption, la protection de l'enfance... « *L'Ille-et-Vilaine place la solidarité et l'égalité des chances au cœur de sa politique en faveur de la famille et de l'enfance* ». Enfin un article [Protection maternelle et infantile et la protection de l'enfance réunies dans une même ambition](#), dans lequel le Département dit consacrer 155 millions d'euros à ses politiques en faveur de l'enfance et de la Famille. Le schéma départemental enfance - famille 2020-2025, adopté par l'assemblée départementale, regroupe deux politiques : la protection maternelle et infantile et la protection de l'enfance.

Extrait de la présentation du Cadre de référence de l'action sociale de proximité : « *Les Départements, comme les autres acteurs de l'action sociale, font face à une augmentation et une complexification de la demande sociale et à des moyens financiers de plus en plus contraints. De ce*

fait, tous les partenaires se sont interrogés sur leurs actions, leurs priorités pour conserver une réponse de qualité pour les habitants.

Soucieux d'apporter la meilleure réponse aux besoins des usagers et donner des repères aux professionnels pour y répondre, le Département s'est doté d'un premier schéma d'action sociale voté en juin 2017.

C'est un outil de programmation de son intervention sur le champ de l'action sociale de proximité. Il s'agit de structurer et de rendre lisible notre intervention, de lui redonner du sens tant pour les équipes de CDAS, que pour nos partenaires et les habitants.

Le schéma est accompagné d'un cadre de référence de l'intervention sociale qui rappelle les fondamentaux du travail social et pose des repères pour les professionnels sur les sujets de l'accueil, de l'évaluation et de l'accompagnement social. »

L'AIDE À LA PARENTALITÉ



CAF de l'Ain. [Les Reaap.](#)

Note de lecture : Voici une présentation des Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des parents (REAPP) sur le site de la CAF de l'Ain. Partenaires incontournables des CAF, des associations, des départements et des instances de protection sociale, les REAPP sont aujourd'hui essentiels au sein d'une société qui évolue et dont les repères parentaux sont bouleversés.

Extrait de la présentation : « *Ils [les Reaap} regroupent des actions qui visent à conforter à travers le dialogue et l'échange les compétences des parents, notamment aux périodes charnières de l'enfant quand l'exercice de la parentalité peut être en questionnement. Ces actions s'adressent à toutes les familles. Elles sont développées par des acteurs associatifs ou des centres sociaux et doivent être réalisées et portées par des parents. »*



Ministère des solidarités et de la santé. [Dispositifs de soutien à la parentalité.](#) Programme « Famille », pp.52-57.

Note de lecture : L'intérêt de cet article en ligne est de faire le point sur les différents dispositifs d'aide à la parentalité. Outre les REAPP, on y trouvera défini les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS), la médiation familiale (MF), les lieux d'accueil enfants/parents (LAEP), l'espace rencontre (ER). Aux enseignant.es et aux étudiant .es d'en actualiser les données.

Extrait : « (...) Cette politique est adossée à cinq dispositifs : les réseaux d'écoute et d'appui aux parents (Reaap), les lieux d'accueil enfants parents (Laep), les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas), la médiation familiale et les espaces de rencontre. Une approche plus large intègre l'action des centres sociaux en direction des familles, les techniciens d'intervention sociale et familiale de la branche Famille et les aides aux vacances familiales. Enfin, le soutien à la parentalité s'exerce aussi au travers d'autres politiques publiques (protection maternelle et infantile, aide sociale à l'enfance, politique de la ville, éducation nationale ...). Les schémas départementaux des services aux familles (SDSF) ont été mis en places afin de coordonner, entre autre, les actions des acteurs de la parentalité sur un territoire. (...) ».

PRESTATIONS FAMILIALES



CAF.fr. [La CAF et vous - Guide des prestations.](#) 2023, 36 p.



CAF.fr. [La CAF et vous - Guide des prestations 2023.](#) Version Dom, 36 p.

Note de lecture : Deux guides (un pour la Métropole et un pour les DOM) pour faire le tour de toutes les prestations familiales en vigueur. Publié chaque année en complément du magazine des Caf *Vies de famille*, ces livrets présentent l'ensemble des aides financières et autres prestations des Caf : montants, conditions d'attribution et démarches.

En ce qui concerne la famille deux chapitres : « Elever ses enfants » et « L'action sociale en faveur des familles ».

9



Service-Public.fr. [Allocations familiales : les plafonds de ressources applicables en 2023.](#) 6 janvier 2023.

Extrait de la présentation : « Les plafonds de ressources pris en compte pour l'attribution des allocations familiales en 2023 sont revalorisés de 1,6 % par rapport à ceux de l'an dernier. Un arrêté paru au Journal officiel le 24 décembre 2022 précise les différents plafonds des prestations familiales versées par les caisses d'allocations familiales (CAF) ou les caisses de mutualité sociale agricole (CMSA). Les allocations familiales sont versées aux personnes ayant au moins 2 enfants de moins de 20 ans à charge. Le montant des prestations dépend des ressources, du nombre d'enfants à charge et de leur âge. Les allocations sont versées tous les mois. C'est le revenu net catégoriel de 2021 qui sera pris en compte pour 2023, c'est-à-dire l'ensemble des revenus (salaires, revenus fonciers et mobiliers, bénéfices agricoles, etc.) diminués des charges (pensions alimentaires, frais d'accueil des personnes âgées, etc.) et abattements fiscaux (personne âgée de plus de 65 ans, personne invalide, etc.). Cette revalorisation correspond à l'évolution en moyenne annuelle des prix à la consommation hors tabac de l'année civile de référence. »



CNAF, Direction des politiques familiales et sociales. [Revalorisation des prestations au 1^{er} avril 2023.](#) Lettre Réseau 2023-015, 13 avril 2023, 5 p.

Note de lecture : Un courrier interne adressé aux directeurs, directeurs comptables et financiers des Caf et aux responsables des Centres de ressources, présentant la revalorisation de 1,6% des montants des prestations familiales et minimas sociaux dans un contexte d'inflation. Un exemple de communication interne ainsi qu'une illustration de la réactivité et de l'ajustement de la protection sociale de la Caf face aux aléas économiques.